

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 38 (1958)
Heft: 2

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

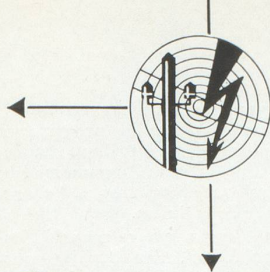
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Adhésions de nouveaux membres

(du 19 décembre 1957 au 11 mars 1958)

DIRECTION GÉNÉRALE

Abbé (Jean), Clos de la Filature, case postale 23, Carouge-Geneve. Commerce de métaux, ferraille, matériel industriel d'occasion.

Acker (André), 51, rue de Coquebert, Reims (Marne). Gérant de Sima. Sté d'importation de matériel agricole.

Alos S. A., 45, Grubenstrasse, Zurich 45. Fabrication d'appareillage pour l'optique et la photographie.

Andrade (Vasco F. de), 7, rue de la Paix, Paris-2^e. Conseiller financier de Merrill Lynch, Pierce, Fenner et Beane, agent de change; administrateur de Naville, Genève.

Bergman (C.), 9, rue Pillet-Will, Paris-9^e. Des Ets Bergman, équipement industriel et agricole.

Berthoud (François), ingénieur, Colombier (Neuchâtel). Commerce de bois, exploitation viticole.

Bunge (E. W.), 17, rue du Général-Foy, Paris-8^e. Matières premières pour l'industrie.

Construction-ameublement-décoration (M. R. Delozière, dir. commercial), avenue des Champarons, Colombes (Seine). Fabrique de meubles de style.

Dessapt (Lucien), 33-35, rue Haxo, Paris-20^e. Machines-outils, achat, vente, commission.

Diedisheim S. A., 2, rue Boileau, Nantes (Loire-Atlantique). Bijouterie, horlogerie.

Dufour et Cie (Ets E.), 134, boulevard Haussmann, Paris-8^e. Vente des produits Dufour, notamment semelles, talons et plaques en caoutchouc.

Eisnitz (Michel), 90, rue du Temple, Paris-3^e. Horlogerie en gros, importation. Représentation des montres Mical, Bienne (Berne).

Faure (André), 36, rue Jean-Jaurès, Talence (Gironde). Représentant de commerce.

Gabriel (Émile), 24, Grande-Rue, Saint-Florentin (Yonne). Fabricant de bracelets cuir pour montres « Le Selector ».

Gilbert (Jean), 4, square Eugène-Faillet, Asnières (Seine). Agent commercial; représentant de la S. A. des Forges et Usines de Moos.

Habermacher (Anton), cidrerie, Rickenbach (Lucerne).

Heffes (Elie), 8, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9^e. Secrétaire général de Vacuum concrète, traitement du béton par le vide.

Huguier (André), 139, rue Saussure, Paris-17^e. Industriel, secrétaire général de Baudet, Donon et Rousell, constructions métalliques.

Imbach (André), 6, rue du Canal, Mulhouse-Modenheim (Haut-Rhin). Importateur d'horlogerie, bijouterie, d'orfèvrerie sous l'enseigne « Eximor ».

Labarraque (Jean-Claude), 8, rue Vivienne, Paris. Collaborateur de M. Gamichon, agent de change.

Lepek (Serge), 8, rue de Jarente, Paris-4^e. Confectionneur, « Confection mécanisée ».

Marchand (Brosserie), 13, rue des Champs-Corbilly, Maisons-Alfort (Seine). Fabrique de broserie.

Maurin (Robert), 5, rue Gounod, Paris-17^e. Directeur de laboratoire, médecin.

Mofag, S. A. pour les recherches pétrolières, 19, Münchhaldenstrasse, Zurich 8. Recherches et forages pétroliers.

S. A. I. D. (Société Auxiliaire d'Importation et de Distribution), 7, rue Lincoln, Paris-8^e.

Schurch (Armand Rob.), 82, rue Bœcklin, Strasbourg Rob. (Bas-Rhin). Ingénieur EPFZ. Directeur de la Société alsacienne de travaux publics.

Sovoco, 77, rue de Bezons, Courbevoie (Seine). Importations.

Streisguth S. A. R. L. (Ets C. et E.), 12, place Gutenberg, Strasbourg (Bas-Rhin). Fabrication et vente d'instruments de chirurgie, de mobilier opératoire et de stérilisation.

Union France S. A., 20 bis, rue La-Boétie, Paris-8^e. Import-export et agents de leurs sociétés en Afrique ou à l'étranger.

SECTION DE LYON

Boccard (Xavier de), 54, rue Duquesne, Lyon. Directeur de la S. A. Comptabilités-Statistiques.

Couenne (Jean), 34, rue Commandant-Fuzier, Lyon. Ingénieur près la S. A. Jean Perret.

Daclin (Georges), 27, rue Barrême, Lyon-6^e. Fondé de pouvoirs Conserves Lenzbourg.

Givaudan-Lavirotte et Cie (Ets), 50-56, rue Paul-Cazeneuve, Lyon. Fabrique de produits chimiques, pharmaceutiques.

Keller Dorian Graveur (S. A.), 10 bis-20, rue Saint-Eusèbe, Lyon. Gravure de cylindres.

Mottaz (E.), 101, montée de Choulans, Lyon. Directeur des Transports Droin Motteroz et Le Louvetel DML.

Structure S. A., 30, quai Rambaud, Lyon-2^e. Bureau d'ingénieurs-conseils.

Taponnier (Transports), 39, rue du Docteur-Coquand, Annemasse (Haute-Savoie). Commissionnaires en douane agréés, transports internationaux.

Terraillon (Mme M.), 24, rue Palais-Grillet, Lyon. Horlogerie en gros.

Thevenet (Louis), 30, rue Renan, Lyon. Représentant de tanneries.

Vassivière (Paul), 22, avenue Henri-Barbusse, Villeurbanne (Rhône). Acheteur en cuirs et peaux.

Vaucher (Daniel), 46, rue du Chablais, Annemasse (Haute-Savoie). « Marva ». Décolletage, appareils et machines pour l'horlogerie.

SECTION DE MARSEILLE

Arplex S. A., 3, traverse du Siphon, Marseille. Matières plastiques.

Marliagues Frères (Ets), 7, place Jean-Jaurès, Apt (Vaucluse). Fabrique de fruits confits.

Rodrigues-Ely S. A. (Lucien), 2 et 4, rue Baillide-Suffren et 5A, rue Beauvau, Marseille. Agents maritimes.

Vezoli (Michel), 70, rue Georges-Clemenceau, Cannes (Alpes-Maritimes). Représentant.

SECTION DE LILLE

Cousin Frères (Ets), 8, rue de Comines, Wervicq (Nord). Industries textiles.

Le Blan et Cie, 165, avenue de Bretagne, Lille (Nord). Filatures et retordeurs de coton.

Rasson (Émile), 75, boulevard d'Armentières, Roubaix (Nord). Gérant des Ets Vanoutryve, tissus d'ameublement.

Royal Hôtel, 2, boulevard Carnot, Lille (Nord).

Veys (Pierre), 4, place de la République, Lille (Nord).

Décès

Nous avons eu le vif regret de perdre récemment les membres suivants :

Jourjon (Henri), 11, rue Lebrun, Marseille. Appareils de pesage.

Kobelt (H.), 62, Stampfenbachstrasse, Zurich. Fabricant de coutellerie.

Maillard (Henry), 52, boulevard du Montparnasse, Paris-15^e. Agent d'imprimerie.

Mandrin (Robert), 20, rue Ernest-Cresson, Paris-14^e. Secrétaire général des Ets Habermacher et Caillieret, cartonnages.

Reiss (Lucien), 3, rue de Verdun, Metz (Moselle). Représentations électro-mécaniques.

Sussly (Thomas), 11, rue du Polygone, Besançon (Doubs). Teinture et nettoyage.

Tripos (S. Th.), 6, rue Beauregard, Paris-2^e. Négociant en mouchoirs.

Section de Lyon : Assemblée générale

La Section de Lyon de la Chambre de Commerce suisse en France a tenu sa 38^e Assemblée générale le 28 février 1958. La partie administrative s'est déroulée en la Salle des Portraits de la Chambre de Commerce de Lyon.

M. HIRZEL, président de la Section, déclare l'Assemblée générale ouverte et passe à l'ordre du jour statutaire.

Le rapport d'activité de la Section en 1957 est approuvé à l'unanimité.

M. KNOBEL, trésorier, démontre que le résultat financier de 1957 se solde sans bénéfice ni perte, mais qu'une réserve a pu être créée en prévision du local du secrétariat qui changera d'adresse en 1958.

Les comptes sont adoptés et décharge est donnée au Comité de sa gestion en 1957 et aux vérificateurs des comptes de leur mandat.

L'Assemblée générale nomme ensuite à l'unanimité M. E. HOFER, consul de Suisse à Annecy, vice-président d'honneur de la Section.

Puis le Président expose la situation du Comité à fin 1957 et remercie de leur dévouement les membres du Comité dont le mandat est échu, particulièrement M. E. BOURQUIN (directeur de la Barclays Bank Ltd) qui n'accepte pas de réélection et M. J. MONTET (directeur des Ets Montet) dont le mandat statutairement n'est pas renouvelable. MM. KNOBEL, BODMER et KINZELBACH sont élus au Comité pour une nouvelle période de trois ans. Cette fonction est ensuite aussi confiée à MM. S. GRAF (directeur général de la Sté des Produits chimiques La Gauloise), J. JACOT (directeur de l'Union Suisse, Cie générale d'Assurances) et à M. E. BORST (directeur général des Tissages Stünzi Fils).

MM. BOURQUIN et KRETZ (directeurs des Tissages de soieries Naef Frères S. A.) sont désignés comme vérificateurs aux comptes pour l'exercice 1958.

M. GILLIAND, directeur général de notre compagnie, expose de façon succincte la situation de la France et de la Suisse quant à leurs échanges commerciaux et évoque les répercussions attendues des premières applications du Marché Commun.

Ensuite, M. J.-C. SAVARY, président central de la Chambre de Commerce suisse en France, énumère en les analysant les raisons qui permettent d'assurer que la France remédiera aux difficultés économiques et financières qu'elle rencontre actuellement.

Au cours du dîner servi au Café Neuf, M. HIRZEL salue les hôtes de la section très honorée de leur présence et témoigne de sa grande confiance dans l'amitié et les relations commerciales franco-suisse. M. MANZ, consul général de Suisse à Lyon, dit sa certitude que la France et la Suisse parviendront toujours à s'entendre pour la conclusion d'accords commerciaux et émet le vœu que nos deux pays s'engagent davantage dans la voie de la libération des échanges. M. l'inspecteur général RICARD, préfet du Rhône, rappelle les liens unissant la Suisse et la France et M. JARROSSON, député, conseiller municipal de la Ville de Lyon, vice-président de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, exalte le double attachement que Suisses et Français portent à la liberté et à la loyauté.

Puis les participants entendent une brillante conférence de M. H. RIEBEN, détenteur de la chaire d'Intégration européenne à l'Institut H. E. C. de l'Université de Lausanne. « La Suisse et l'Europe », tel est le sujet de l'orateur qui situe la part et les possibilités de l'Europe par rapport à celles de U. S. A. et de l'U. R. S. S. et détermine les contingences de la Suisse et les réactions à en attendre pour sa participation vitale dans cet effort européen nécessaire au maintien de l'influence de notre continent ainsi qu'au rôle qu'il doit jouer dans l'économie mondiale.

Section de Marseille : Assemblée générale

La Section de Marseille de notre Compagnie a tenu le 27 février 1958 sa 37^e Assemblée générale, dans les salons de la Maison Suisse, sous la présidence de M. Albert MEYER, son Président.

De nombreuses personnalités assistaient

à cette manifestation, parmi lesquelles, en particulier :

- MM. ROCHE, représentant M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.
GAIMAR, représentant M. le Député-maire de la ville de Marseille.
Raoul C. THIÉBAUD, Consul de Suisse à Marseille.
J. BIRCHLER, Consul de Suisse à Nice.
J. BORSU, Consul général de Belgique.
J. HARARY, Consul, chargé de la Section économique et commerciale du Consulat des États-Unis d'Amérique.
A. CAUSSE, Président du Tribunal de Commerce.
M. ROGLIANO, Président honoraire de la Chambre de Commerce de Marseille.
DEMATTEIS, Président de l'Office du Tourisme.
F. BELLON, Président de la Société

pour la défense du commerce et de l'industrie de Marseille.

- J. COUTEAUD, Directeur du port de Marseille.
SAUVAJOL, Directeur de la Région de la Méditerranée de la S. N. C. F.
P. SALVAN, Président du Syndicat des transitaires.

Les représentants des Chambres de Commerce étrangères à Marseille étaient également présents.

Après l'allocution de bienvenue prononcée par M. MEYER, le Secrétaire de la Section, M. J.-R. BERGER, donna lecture du rapport du Comité sur l'exercice 1957. Après avoir fait le point sur la situation économique franco-suisse, le Comité relève l'augmentation substantielle du trafic suisse par le port de Marseille en particulier, et par les ports français de la Méditerranée en général, en ce qui concerne les céréales et les marchandises diverses.

M. P. GILLIAND, Directeur général, fit, ensuite, un exposé sur la structure et le mon-

tant des échanges franco-suisse en 1957, soulignant la continuité de la progression des exportations françaises et l'importance pour la Suisse des relations commerciales avec la France, puisque ce pays est le 4^e client et le 3^e fournisseur de la Suisse.

M. GILLIAND, après avoir rappelé les nombreux obstacles qui, l'an dernier, ont entravé le commerce franco-suisse, démontra les raisons que l'on a d'espérer en un avenir meilleur.

Pour terminer, M. GILLIAND analysa les raisons qu'a la Suisse de souhaiter la création d'une Zone de libre échange.

Enfin, M. J.-C. SAVARY, Président central, porta l'accent sur les caractéristiques essentielles de l'économie française qui font qu'on peut nourrir les plus vives espérances quant au rôle que continuera à jouer ce pays dans l'économie internationale.

Chaleureusement applaudis, ces exposés brillants furent suivis d'une réception, à laquelle participait une centaine de personnes environ.

APPEL EXTRAORDINAIRE AUX SUISSES A L'ÉTRANGER ET RAPATRIÉS, VICTIMES DE LA GUERRE

Les Chambres fédérales ont décidé l'an dernier d'octroyer, sous certaines conditions, une aide extraordinaire aux Suisses à l'étranger et rapatriés victimes de la guerre de 1939 à 1945. Le Conseil fédéral a publié un appel à ce sujet, paru dans la « Feuille fédérale » (journal officiel suisse), le 30 janvier 1958. Cet appel est le suivant :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté fédéral du 13 juin 1957 concernant une aide extraordinaire aux Suisses à l'étranger et rapatriés victimes de la guerre, le Conseil fédéral a ordonné la publication d'un appel avec délai de forclusion.

Peuvent présenter une demande d'aide extraordinaire :

a) Les Suisses domiciliés à l'étranger ou rapatriés en Suisse qui, par suite de la guerre de 1939 à 1945 ou de mesures politiques ou économiques prises par des autorités étrangères en relation avec la guerre, ont été privés totalement ou partiellement de leurs moyens d'existence et n'ont pas pu, depuis lors, se recréer une situation soit à l'étranger soit en Suisse ;

b) Les Suisses qui, dans les mêmes conditions, ont subi la perte de leur soutien et qui, en conséquence, ne sont pas en mesure de se créer la situation à laquelle ils auraient pu normalement prétendre ;

c) Les Suisses qui, dans les mêmes conditions, ont subi des lésions corporelles ou dont la santé a été durablement compromise.

Les personnes qui, en vertu de ces prescriptions, sollicitent une aide extraordinaire, doivent présenter une demande écrite à l'office central fédéral chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger à Berne au plus tard jusqu'au 30 juin 1958. Il serait toutefois souhaitable que les demandes fussent présentées plus tôt. Le délai fixé au 30 juin 1958 est forclusif. Le fait de s'être mis en rapport auparavant avec des autorités fédérales, cantonales, communales ou des institutions privées ne dispense pas le requérant de l'obligation de s'annoncer de nouveau dans le délai imparti.

Est réputé Suisse, au sens de l'arrêté précité, toute personne physique dont la nationalité suisse est établie aussi bien à la date du dommage qu'à celle où l'aide est accordée et toute ancienne Suissesse qui, depuis le dommage, a été réintégrée ou rétablie dans la nationalité suisse.

L'aide a pour but d'assister les personnes aptes au travail dans leurs efforts en vue de se recréer une situation ou d'assurer leur situation, de faciliter la formation professionnelle des jeunes et de donner aux Suisses à l'étranger et aux Suisses rapatriés qui ont atteint un certain âge les moyens nécessaires à leur entretien.

L'aide est accordée sous forme d'une allocation unique, mais elle peut aussi consister, suivant le cas, en une rente ou un prêt. Une avance peut être versée aux intéressés qui ont une créance envers un État tiers du fait de pertes dues à la guerre ou à des mesures de nationalisation.

Sont, d'une manière générale, exclus de l'aide :

— les doubles nationaux dont la nationalité étrangère est prépondérante ;

— les personnes ayant porté gravement atteinte aux intérêts publics suisses ;

— les personnes faisant l'objet d'une condamnation pénale exécutoire, en raison d'actes commis en relation avec l'aide extraordinaire aux Suisses à l'étranger et rapatriés victimes de la guerre.

La demande, qu'il est recommandé d'écrire en majuscules ou à la machine, doit indiquer : le nom, les prénoms, la date de naissance, le lieu d'origine et l'adresse.

Les intéressés qui s'annoncent recevront un questionnaire détaillé.

A la suite de cet appel, l'Ambassade de Suisse a fourni les précisions suivantes qu'il nous paraît utile de porter à la connaissance de nos lecteurs :

1. Bénéficiaires. — Cette aide extraordinaire, qui n'est pas une réparation des dommages de guerre à proprement parler, est accordée aux ressortissants suisses que les hostilités ont privés totalement ou partiellement de leurs moyens d'existence et qui n'ont pas pu se recréer une situation. Elle a notamment pour but :

— de donner des moyens d'existence à ceux et à celles que l'âge ou leur état de santé empêche de travailler ;

— d'assister les personnes aptes au travail dans leurs efforts en vue de se recréer ou d'assurer leur situation ;

— d'aider les jeunes à acquérir une formation professionnelle.

2. Formalités. — Les personnes qui estiment pouvoir bénéficier de cette aide extraordinaire doivent s'annoncer, **jusqu'au 30 juin 1958 au plus tard** à l'

Office central fédéral
chargé des questions relatives aux Suisses à l'étranger,
24, Brückenstrasse, Berne

Les demandes mises à la poste après cette date ne seront plus prises en considération.

L'annonce doit se faire par écrit, même au moyen d'une simple carte postale, et doit obligatoirement mentionner :

- le nom,
- les prénoms,
- la date de naissance,
- le lieu d'origine, et
- l'adresse du requérant.

Après avoir enregistré les demandes, l'Office central adressera directement un questionnaire aux intéressés. Celui-ci, dûment complété, devra être envoyé à l'Ambassade.

Le fait de s'être mis en rapport auparavant avec des autorités fédérales, cantonales ou communales, ou des institutions privées, ne dispense pas les requérants de l'obligation de s'annoncer à nouveau dans le délai imparti. Il en est de même pour ceux qui ont déposé un dossier de dommages de guerre auprès d'une représentation diplomatique ou d'un Consulat de Suisse.

Vu le grand nombre de demandes qui parviendront à l'Office central, leur examen exigera un certain délai, car chaque cas doit être étudié par une commission paritaire désignée par le Conseil fédéral. C'est elle qui fixera le montant des prestations à verser. Il sera possible de recourir contre les décisions de cette première commission auprès d'une seconde commission, composée de trois membres pris en dehors de l'administration et statuant en dernier ressort.



Réf. E 852 étanche

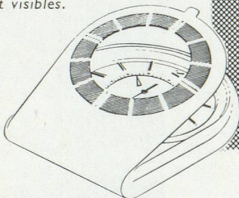
La Memovox réveille...

et rappelle les heures importantes de votre journée

... Ce coup de téléphone qu'il faut donner au moment convenu, ce rendez-vous pour lequel vous devez partir à temps, cette expérience de laboratoire dont la durée est minutée!

Son mouvement réveil de haute précision permet à la Memovox de vous indiquer l'heure avec une rigoureuse exactitude. Elle rend, en outre, de nombreux services, sonnante au moment voulu, elle réveille, avertit, rappelle... comme une « seconde mémoire » qui décharge votre esprit absorbé. Cette particularité fait de la Memovox le « garde-temps » idéal pour la vie moderne.

Tous les modèles Memovox sont caractérisés par un disque mobile à index pour la mise à l'heure du réveil. Cette ingénieuse disposition rend toutes les indications du cadran parfaitement visibles.



Réf. 3157 Modèle Memovox Mignonnette.
Pour Madame, cadeau charmant d'une conception essentiellement pratique.



Réf. 3158 Memovox « Pocket ». Modèle s'adressant aussi bien à la femme - pour le sac - qu'à l'homme, comme montre de poche ou comme pendulette miniature sur le bureau.

JAEGER-LECOULTRE
Memovox

Section de Lille : Assemblée générale

La 16^e Assemblée générale de la section de Lille de la Chambre de commerce suisse en France s'est tenue le 13 mars, sous la présidence de M. Willy Kern. M. Jean Benedetti, Préfet du Nord, empêché, s'était fait représenter par M. Ducrocq, chef de division et attaché à son cabinet. Étaient présents : MM. Charles Monnet, Consul de Suisse à Lille ; Gérard de Pury, Trésorier du Conseil d'administration, et Paul Gilliard, Directeur général de la Chambre de commerce suisse en France; Robert Desurmont, Président de la Chambre de Commerce de Tourcoing.

Évoquant les difficultés rencontrées par la France en 1957 et abordant la question des échanges commerciaux franco-suisse, le Président a montré que les mesures restrictives prises par notre pays en matière de réglementation du commerce extérieur, ont eu pour effet de soumettre le Secrétariat de la section à de nombreuses demandes de la part d'adhérents. L'abondante documentation dont il dispose a permis d'y répondre.

M. Willy Kern a signalé la prochaine parution d'un numéro spécial de la *Revue économique franco-suisse*, abondamment illustré et entièrement consacré à la région du Nord.

Un exposé sur l'évolution du commerce franco-suisse au cours de l'année 1957 a été ensuite fait par M. Gilliard.

Dans un rapide parallèle entre Zone de libre échange et Marché commun, il montra l'intérêt qu'a la Suisse à ce que la balance penche en faveur de la solution libre-échangiste. Elle ne peut, évidemment, que redouter les mesures discriminatoires qui pourraient être adoptées par les pays membres de la Communauté économique européenne à l'égard des tiers dans le domaine douanier. Or, s'interrogea-t-il, les différents pays qui constituent l'Europe ne sont-ils pas tributaires d'un même destin ?

M. de Pury félicita successivement MM. Kern, Monnet, les membres du Comité et Suter, Secrétaire de la Chambre, pour leur action présente ou passée, et excusa l'absence de M. Savary, Président central de la Chambre de commerce suisse en France.

A l'issue du banquet qui suivit à l'Hôtel Terminus, M. Pierre Ruttimann, Directeur du Service de « Public Relations » à Genève, parla de quelques expériences pratiques de Relations publiques réalisées en Suisse.

Visite de l'Usine de Chantereine

Notre Compagnie a organisé, le mercredi 19 mars, une visite aux Glaceries de Chantereine, de Saint-Gobain, près de Compiègne. Les participants, qui étaient près de 200, y trouvèrent le plus grand intérêt. Cette usine est en effet un triomphe de l'automatisation. Nous reviendrons d'ailleurs plus longuement sur cette visite dans un prochain numéro.

Service des visas de l'Ambassade de Suisse à Paris

Depuis le 15 mars 1958, le Service des visas de l'Ambassade de Suisse a été transféré provisoirement de la rue Martignac, n° 28, à la place des Etats-Unis, n° 10 (PAS : 06-15), où le public est admis les jours ouvrables, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 16 h. 30, sauf le samedi après-midi.

Importante Société française d'Importation spécialisée machines pour le travail des métaux, recherche représentation pour la France (593).